



Nom du prestataire de compte : Banque Chaabi du Maroc

Intitulé du compte : Compte de dépôt Chaabi Harmonis

Date : 13 novembre 2025

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans notre brochure tarifaire : Conditions et tarifs Produits et Services - Particuliers.
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais
Services de compte généraux	
Tenue de compte	Par mois 1,00 € Total des frais annuels 12,00 €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) [Chaabi Online] [Chaabi Connect]	Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Service non disponible
Commission d'intervention	Par opération 6,50 € avec un plafond de 78,00 € par mois
Paielements (à l'exclusion des cartes)	
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	Vers un compte Chaabi Bank • En agence Gratuit • Via les services de banque à distance Gratuit Vers un autre établissement • En agence 3,50 € • Via les services de banque à distance Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Par opération Gratuit
Cartes et espèces	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) [Carte Visa Premier] [Carte Visa internationale]	Par an 140,00 € Par an 40,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) [Carte Visa à autorisation systématique]	Par an 31,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	Service non disponible

Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Autres services	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	Service non disponible

Offre groupée de services	Frais
Services de compte généraux	
[Pack Chaabi Harmonis] incluant : • Tenue de compte • Chéquier • Relevé de compte mensuel en ligne ou par courrier • Accès aux services de banque à distance • Gratuité illimitée des paiements et retraits par carte bancaire à l'étranger • Transferts illimités Bladi et Atlantique Compte jusqu'à 1 000 € par opération • Transferts illimités Bladi Compte Online jusqu'à 3 000 € par opération	Cotisation mensuelle du Pack avec la carte Visa à autorisation systématique 5,00 € Total des frais annuels 60,00 € Cotisation mensuelle du Pack avec la carte Visa Internationale à débit immédiat 7,50 € Total des frais annuels 90,00 € Cotisation mensuelle du Pack avec la carte Visa Premier à débit immédiat 10,00 € Total des frais annuels 120,00 €

**A****Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)**

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone ...) pour réaliser à distance-tout ou partie-des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

C**Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement**

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision ...).

F**Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)**

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

P**Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)**

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

R**Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)**

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

T**Tenue de compte**

L'établissement tient le compte du client.

V**Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)**

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier : www.ccsfin.fr

* Liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement selon l'article D312-1-1 du Code Monétaire et Financier.